

SPECTACLE « ANTHOLOGIE... OU PRESQUE »

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La Compagnie des Sea Girls – association 1901

Siège : 17, rue Jean et Marie Moinon – 75010 PARIS
Adresse postale : C/O Céline Ferré – 22 bd de Belleville – 75020 Paris
Téléphone : 06.15.92.78.43 (Céline Ferré)
Licence N°2 : 2-1051102
Code APE : 9001Z
SIRET : 447 828 823 00040
Représenté par : Sophie Guérinet en qualité de Présidente
ci-après dénommé « Le Producteur » d'une part

ET

La Ville de Royan

Adresse : 80 avenue de Pontailac - 17200 ROYAN
Téléphone : 05 46 39 56 56
Siret : 211 703 061 00013
Code APE : 751 A
Licence n° : 1-1072975 ; 2-1072976 ; 3-1072977

Représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après désigné « l'Organisateur », d'autre part.

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Les parties prenant acte que la date initialement retenue dans l'avenant n°1 du 8 octobre 2021 n'étant pas optimale, il est convenu de modifier le contrat.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - L'Organisateur certifie s'être assuré de la disposition de la salle ci-dessous mentionnée dont le Producteur déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques :

Salle Jean Gabin (adresse : 112 rue Gambetta, 17200 Royan)

Le Producteur s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après, UNE représentation du Spectacle
Samedi 4 décembre 2021 à 20h30

Ouverture des portes au public : 1 heure avant la représentation.

Les autres éléments du contrat de cession initial et de l'avenant n°1 restent inchangés.

Fait à Paris, en 4 exemplaires, le 21 juillet 2021,

LE PRODUCTEUR

Sophie GUÉRINET



L'ORGANISATEUR

M. Didier SIMONNET

Pour le maire et par délégation
Premier adjoint

